

Manifeste des Amis de l'École Émancipée (1954)

Ce texte, comme il l'indique lui-même, vise à présenter de manière organisée et synthétique le système revendicatif de l'ÉE au début des années 1950. Texte à certains égards fondateur, et dont les thématiques montrent une grande continuité - mais aussi des évolutions - entre la FUE et la tendance des années 1970.

Le texte suivant qui définit dans ses grandes lignes notre courant syndicaliste, nous a souvent été demandé. Les enseignants venus à l'action syndicale depuis la Libération et peu informés des luttes d'avant-guerre se sont souvent plaints à nous de mal connaître l'École émancipée, ce qui la caractérise, ce qui l'oppose au courant réformiste et au courant stalinien. Une lecture suivie de notre revue permet dans une très large mesure de se faire une idée précise de ce que nous sommes, de ce que nous voulons. Mais nos camarades souhaitent, pour les aider à voir clair, un exposé de nos principes. Ils le souhaitent également pour les aider dans la propagande qu'ils mènent autour d'eux. Ils le trouveront ci-après tel qu'il résulte d'un travail collectif.

Conceptions syndicales de L'École Émancipée

L'École Émancipée se réclame, dans le mouvement syndical universitaire, de la tendance syndicaliste révolutionnaire. En ce sens, elle soutient un certain nombre de principes concernant la nature et le rôle du syndicalisme en général.

A) Le syndicalisme révolutionnaire et la lutte des classes

1) Le syndicalisme révolutionnaire reconnaît l'existence de l'exploitation du travail et la division de la société en classes antagonistes : les classes dominantes et les classes exploitées, d'où l'existence de la lutte des classes.

2) En cette lutte, le syndicaliste révolutionnaire prend le parti des exploités contre les exploités d'une manière inconditionnelle et permanente.

3) Il dénonce les efforts des classes dominantes, s'appuyant sur le progrès technique, pour établir une hiérarchisation au sein des classes exploitées par une catégorisation qui devient un instrument de division et de discord favorable à la domination de classe. D'où l'opposition irréductible du syndicalisme révolutionnaire à l'ouverture de l'éventail des salaires, à la création factice de fonctions et de titres, à la formation de pseudo-élites économiques, tous moyens qui aboutissent à atténuer l'opposition de classe à la bourgeoisie et à l'État qui l'incarne.

Dans tous les cas, le syndicaliste se situe aux côtés des travailleurs les plus exploités.

4) Le syndicaliste révolutionnaire œuvre au triomphe de la révolution sociale et du socialisme démocratique par la gestion ouvrière des instruments de travail, de production et d'échange, la disparition des classes, comme fin normale de la lutte des classes.

5) En ce sens, le syndicaliste révolutionnaire est solidaire des travailleurs du monde entier. Il pratique un internationalisme intransigeant : l'internationalisme prolétarien, qui se manifeste en particulier à l'égard des travailleurs des colonies métropolitaines contre la bourgeoisie de sa propre nation.

6) L'internationalisme prolétarien interdit au travailleur de se solidariser avec un État quelconque - y compris les États dits "socialistes".

7) Il exige par conséquent de ses partisans une opposition irréductible à la guerre et sa préparation, c'est-à-dire à l'armée, la police, le service militaire, la préparation militaire, etc. Il ne fait aucune concession au chauvinisme sous quelque forme qu'il se présente, y compris les formes réformistes et staliniennes. En cas de guerre interimpérialiste, le syndicaliste révolutionnaire prend le parti des classes ouvrières entraînées dans le conflit.

B) Nature et buts du syndicat comme organisation de classe

1) Le syndicat est l'organisation naturelle qui, sur le plan économique, rassemble les travailleurs d'une même profession, sans distinction d'origine, d'opinions politiques, philosophiques ou confessionnelles. Il est l'instrument de la lutte, de la défense et de l'éducation des travailleurs, et il le reste sous tous les régimes, même après la révolution sous un régime transitoire.

2) En tant qu'organisation communautaire, le syndicat fait prédominer constamment l'intérêt commun de tous les syndiqués sur les intérêts de catégorie.

3) Le syndicat est indépendant. Il répudie tout lien avec les partis politiques, l'État ou les Églises et d'une manière générale tout groupement extérieur. Cette règle n'exclut nullement la possibilité d'accords circonstanciels avec d'autres organisations non syndicales en vue de lutter contre l'ennemi de classe commun. Ces accords - toujours révocables - sont déterminés surtout par la conjoncture historique, non par des principes d'action. En résumé, aucune pression étrangère ne peut être tolérée.

4) Le souci d'indépendance détermine quelques principes organisationnels valables en toutes circonstances :

- interdiction du cumul des mandats politiques et syndicaux ;
- homogénéité des organes exécutifs ;
- renouvellement des responsables syndicaux après un certain nombre de mandats consécutifs.

5) L'orientation syndicale est déterminée par des congrès ou des assemblées générales démocratiquement organisés et réguliers. La démocratie est assurée par une conception nette des droits et des devoirs des syndiqués.

Parmi ces droits et ces devoirs, il en est qui sont stricts. Essentiellement : le droit de défendre son point de vue au sein de l'organisation, dans les réunions, les congrès et la presse, par la parole et par l'écrit, dans l'exercice d'une liberté statutairement et pratiquement assurée ; le devoir de participer aux assemblées générales ; celui de s'incliner, pour les décisions d'action, devant une majorité régulièrement dégagée dans les assises syndicales.

C) Le syndicalisme révolutionnaire et l'administration

Sur le plan de la fonction publique, le syndicalisme révolutionnaire établit une discrimination nécessaire entre fonctionnaires d'exécution et fonctionnaires d'autorité.

1) Par fonctionnaires d'autorité, nous entendons les fonctionnaires qui ne sont pas les simples agents salariés de l'État, mais ses représentants directs. Les rapports des fonctionnaires d'exécution avec l'État sont des rapports analogues à ceux des ouvriers et des patrons ; les fonctionnaires d'autorité sont l'État incarné, matérialisé.

2) En ce sens, la lutte contre les classes dominantes se trouve transposée sur le plan administratif sous la forme d'une lutte contre l'autorité.

3) En toutes occasions, le syndicaliste révolutionnaire dénonce les abus, les injustices, les pressions administratives et plus généralement la "raison d'État". Il se solidarise avec tous les camarades brimés par les chefs.

4) Il n'y a entre l'autorité et le syndicat aucune collaboration confiante. Il y a antagonisme et lutte.

Le syndicat œuvre dans le sens de l'affaiblissement de l'autorité. Il se prononce contre le choix, les notes plus ou moins confidentielles, l'arbitraire dans les systèmes d'avancement et de mutations, etc.; il combat tout ce qui peut renforcer la puissance de l'autorité et diviser le personnel : récompenses honorifiques, décorations, primes au rendement, etc. La lutte contre l'autorité fait partie de l'apprentissage de la gestion directe.

L'ÉÉ comme tendance dans le syndicalisme universitaire

A) Principes généraux

1) L'École Émancipée est une tendance syndicale organisée. Ce n'est pas une fraction politique. Elle ne représente aucun groupement extérieur au syndicat dans la Fédération de l'Éducation Nationale.

2) Elle défend publiquement ses principes au sein de son organisation. Elle élabore une orientation conforme à ses principes. Elle présente dans les diverses assises syndicales sa motion d'orientation, qui ENGAGE SUR LE PLAN SYNDICAL les militants qui se réclament d'elle.

3) Totalement indépendante, L'École Émancipée lutte contre les deux blocs : aussi bien contre le bloc représenté par le capitalisme national et international, que contre le bloc des États dits "socialistes".

4) Elle affirme en outre l'incompatibilité entre l'appartenance à une organisation confessionnelle quelconque et l'appartenance à la tendance.

5) En se définissant comme branche universitaire du syndicalisme révolutionnaire, L'École Émancipée n'entend nullement se replier dans un égoïsme corporatif. Au contraire. Elle se doit de répandre ses principes généraux hors de la F.E.N. En ce sens elle fait un devoir à ses militants de s'intéresser activement à la vie des autres syndicats, de se lier aux travailleurs qui manifestent leur accord avec ses principes, de rechercher toutes occasions de liaisons extérieures à l'enseignement.

6) Elle collabore à tout effort sérieux de réunification syndicale en s'efforçant de faire triompher les perspectives du syndicalisme révolutionnaire.

B) L'École Émancipée et la fonction enseignante

1) L'attitude révolutionnaire affirmée sur le plan social doit avoir son retentissement sur la fonction enseignante, car la libération sociale ne se sépare pas de la liberté de la pensée. Il s'agit moins pour nous d'inculquer un programme que de former des hommes. Cette formation ne se conçoit pas sans le *L'Émancipation syndicale et pédagogique - 6/10/2010*

respect total de l'enfant qui nous est confié et la certitude que la suprême valeur pour l'homme, c'est l'homme lui-même, dans son irréductible individualité. De là un certain nombre de principes pédagogiques, aussi essentiels pour nous que les exigences de l'action syndicaliste.

2) Le premier devoir de l'éducateur est la formation de l'esprit critique de l'enfant. Il assure l'apprentissage du jugement personnel.

De là le rejet de toutes les méthodes dites "d'autorité", sous quelque forme qu'elles se présentent, la probité et l'objectivité de l'enseignement, le refus du "bourrage de crâne", les "rabâchages" et d'une manière générale tous les procédés d'abrutissement, fondés sur une mémorisation inintelligente.

3) L'éducateur révolutionnaire lutte contre la signification réactionnaire des programmes et les propagandes insidieuses développées à l'occasion des matières enseignées. Il est particulièrement vigilant sur la déformation des faits historiques et le choix des textes littéraires, ainsi que sur les fausses valeurs mises en lumière par les ouvrages de morale.

4) Il lutte contre l'imbécillité des programmes mal élaborés et mal conçus, les procédés stérilisants, par exemple, les études purement livresques.

5) En développant l'esprit critique, l'éducateur s'efforce de développer l'esprit de recherche, la curiosité et le souci du contrôle. Il reprend à son compte le grand principe cartésien : *"N'accepter aucune chose pour vraie, qu'on ne la connaisse évidemment être telle"*.

6) En un mot, sur le plan pédagogique, l'éducateur s'efforce d'assurer une lucidité intellectuelle, une maîtrise de la pensée, qui ne fait aucune concession à toutes les entreprises de mutilation morale des enfants qui lui sont confiés.

CONCLUSION

Dans le monde actuel, et spécialement en France, il n'y a guère que trois courants syndicaux qui s'offrent au choix des travailleurs.

On a le choix entre :

- Le courant réformiste, qui se caractérise par une perspective faite de réformes successives et légales dont il attend une amélioration progressive et paisible du sort de la classe ouvrière. Le résultat immédiat de cette conception idéaliste est la mutilation de l'action ouvrière, qui trouve ses limites conscientes ou non dans le souci de maintenir la légalité et l'ordre établi.

- Le courant stalinien, qui se caractérise avant tout, par une soumission inconditionnée aux exigences de la politique soviétique. Avec lui la notion de classe est complètement transformée. Le clan ennemi comprend tous ceux, capitalistes ou ouvriers, qui sont hostiles à l'U.R.S.S. ; le clan ami, tous ceux, ouvriers ou bourgeois, qui sont sur un plan quelconque favorables à l'U.R.S.S. L'action syndicale, de ce fait, n'est jamais déterminée selon les besoins spécifiques des travailleurs, mais exclusivement selon les intérêts de la politique extérieure russe.

- Enfin, le courant révolutionnaire, qui ne néglige nullement les réformes, lorsque l'occasion se présente de les obtenir, mais qui n'y voit pas la fin de l'action ouvrière. Le but final, c'est la révolution socialiste et la gestion directe par les travailleurs après la disparition de l'exploitation du travail. Contre le stalinisme, il affirme le droit du monde du travail à se déterminer lui-même et à rester le maître de son action libératrice, sans souci des intérêts qui lui restent étrangers.

L'É.É. 6 mars 1954.